

- La Réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il s'agit de la troisième réunion de suivi destinée à examiner la mise en œuvre de l'Acte final adopté par la CSCE en 1973. Une décision doit être prise quant aux suites qui seront données à la Conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, dont le premier volet vient de prendre fin à Stockholm.
- Les Entretiens sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces, à Vienne. Ces discussions entre les pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie portent sur la réduction des forces dans un secteur de l'Europe centrale.
- L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles. L'OTAN participe de près à l'élaboration de politiques relatives au contrôle des armements et aux négociations dans ce domaine.
- L'Organisation des Nations Unies à New York. La Première Commission et la Commission du désarmement se réunissent chaque année pour discuter des questions de contrôle des armements et de désarmement. Sur la base des recommanda-

tions de la Première Commission, l'Assemblée générale adopte de nombreuses résolutions dans ce domaine.

Les travaux de recherche menés dans le cadre du Programme sont orientés en fonction des besoins des missions canadiennes participant aux discussions multilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement. En communiquant les résultats des recherches sur la vérification à ces missions et à des gouvernements étrangers, le Canada contribue de façon pragmatique au progrès de négociations précises. De plus, une bonne partie des résultats obtenus sont mis à la disposition des universités et des instituts de recherche canadiens et étrangers, ce qui favorise une meilleure compréhension de la question de la vérification et en fait ressortir l'importance capitale, tout en encourageant d'autres recherches dans ce domaine.

De l'importance de la vérification

L'importance de la vérification ne fait pas l'unanimité. Les critiques formulées le plus souvent à cet égard peuvent être résumées comme suit :

- La vérification ne peut être envisagée utilement dans une perspective générale, c'est-à-dire hors du cadre d'un accord spécifique.